



## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 17 septembre 2021 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### En séance publique

#### 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 16 JUILLET 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 16 juillet 2021.

#### 2. FONDATION ROI BAUDOIN – SOUTIEN FINANCIER – CONVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention entre la Fondation Roi Baudoin et la Zone de secours DINAPHI relatif à l'octroi d'un soutien financier de 100.000 € dans le cadre des inondations de juillet 2021.

#### 3. MP ACHAT 3 TIB SÈCHES POUR PLONGEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-051 et le montant estimé du marché "Marché de stock pour tenues de plongée", qui s'élève à € 3.842,97 hors TVA ou € 4.650,00, 21% TVA comprise pour le premier achat ferme de 3 tenues ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

#### 4. MP ACHAT 5 TIB POUR SAUVETEUR EAU VIVE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-052 et le montant estimé du marché " Marché de stock pour tenues TIB "eaux vives"", qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21% TVA comprise pour le premier achat ferme de 5 tenues ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

#### 5. MP ACHAT DE 50 PAGERS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-050 et le montant estimé du marché "Achat de 50 pagers", qui s'élève à 16.000 €TVAC. ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

#### 6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - BUREAU DES VOLONTAIRES – COMPOSITION – ANNULATION DÉCISION DU 18/06/21 ET NOUVELLE DÉCISION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler sa décision n° 2 du 18 juin 2021 relative à la composition du bureau des volontaires ; De fixer le nombre maximal de membres du bureau des volontaires à 8 pour le cadre de base, 2 pour le cadre moyen, 1 pour le cadre supérieur et 4 pour le cadre ambulancier non-pompier ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures et d'organiser les élections si nécessaire.

#### 7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de constater qu'au plan du personnel 5 emplois d'ambulanciers non pompiers sont à pourvoir immédiatement ; De déclarer vacants 5 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au sein de la zone, à pourvoir en faisant appel aux réserves de recrutement de 2019 et 2021.

#### 8. DÉCISION COLLÈGE 30/07/21 – RATIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision suivante prise par le Collège le 30 juillet 2021 : Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'Unimog du poste d'Yvoir auprès de la SA UNI-TRAC à Lesve, pour un montant de 3.182,99 TVAC.

#### 9. DÉCISION DE TUTELLE – APPROBATION COMPTE 2020 - INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 5 août 2021 approuvant les comptes de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2020.

#### 9A. RÉPARATION URGENT CITERNE CLERMONT - CONDITIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la réparation de la citerne 12.000 L du poste de Clermont, pour un montant de € 10.881,08 TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/745-98.

#### **A huis clos**

#### 10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MAJOR PROFESSIONNEL – PROLONGATION RÉAFFECTATION PROVISOIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de réaffecter temporairement un officier professionnel dans des tâches administratives au sein du service Prévention, conformément au descriptif de fonction de l'annexe 27 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016, pour une nouvelle période de 3 mois à partir du 23 août 2021.

#### 11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de confirmer la promotion d'un pompier volontaire au grade de sergent.

#### 12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL – ADMISSION EN STAGE DE PROFESSIONNALISATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation constituée le 21 mai 2021, et d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat classé en 4<sup>e</sup> position, le stage devant débuter dans les 3 mois de la réception de la décision du Conseil de zone ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins.

#### 13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – MOBILITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de mobilité dans le même grade au poste de Clermont, un sapeur-pompier volontaire, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### 14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – ADMISSIONS EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de recrutement 5 candidats de la réserve, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour les lauréats détenteurs du brevet AMU et au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les autres, ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare l'agent apte à la fonction.

#### 15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire à la date anniversaire de son engagement, soit le 1<sup>er</sup> août 2021.

#### 16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – ANNULATION DÉMISSION D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de maintenir sa décision du 18 juin 2021 approuvant la démission d'office d'un sapeur-pompier volontaire.

#### 17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSIONS D'OFFICE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### 18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – LICENCIEMENTS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de licencier deux secouristes-ambulanciers non-pompiers stagiaires, avec effet immédiat.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

